



**Madame Marie Hélène Chavigny
DRH des opérations Carrefour France
93, Avenue de Paris
91300 MASSY**

Massy, le 21 septembre 2026

Objet : Demande d'ouverture de négociation sur la mise en place d'une prime carburant

Madame,

En ma qualité de délégué de groupe Force Ouvrière au sein de Carrefour, je souhaite attirer votre attention sur la question des frais de déplacement domicile-travail supportés par de nombreux salariés du groupe.

Dans son communiqué du 6 août 2026, le Bulletin officiel de la sécurité sociale (BOSS) a ainsi annoncé le relèvement exceptionnel, pour les primes versées jusqu'au 31 décembre 2026.

Dans un contexte où le coût des carburants, les dépenses liées aux véhicules et plus largement le coût de la vie pèsent fortement sur le pouvoir d'achat des salariés, il apparaît nécessaire d'apporter une réponse concrète à cette situation.

De nombreux salariés sont contraints d'utiliser leur véhicule personnel pour se rendre sur leur lieu de travail, notamment en raison de l'éloignement de leur domicile, des horaires décalés, du travail le dimanche ou de l'insuffisance des transports en commun.

Ces déplacements représentent une charge financière importante pour les salariés concernés, qui doivent pouvoir compter sur des mesures adaptées afin de préserver leur pouvoir d'achat.

C'est pourquoi Force Ouvrière demande officiellement à la direction de Carrefour l'ouverture d'une négociation portant sur la mise en place d'une prime carburant ou d'un dispositif de prise en charge renforcée des frais de carburant.

Cette négociation devra notamment permettre d'examiner :

- Les conditions de mise en place d'une prime carburant au bénéfice des salariés utilisant leur véhicule personnel pour leurs trajets domicile-travail.

- Les critères d'éligibilité, en tenant compte notamment de la distance domicile-travail et des contraintes horaires.
- Le montant et la périodicité de cette prime.
- Les modalités de prise en charge des frais de carburant, dans le respect des dispositions légales et conventionnelles applicables.
- La possibilité d'étendre ce dispositif aux salariés confrontés à des difficultés particulières de déplacement.
- Les modalités de prise en charge des abonnements aux transports publics.
- Aménagements d'horaire.

Force Ouvrière considère que la mobilité des salariés constitue un enjeu majeur pour l'entreprise et que les efforts consentis quotidiennement par les salariés doivent être pris en considération.

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous communiquer vos disponibilités afin d'organiser une première réunion et d'engager cette négociation dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour Force Ouvrière

Cyril BOULAY, délégué de groupe